

BULLETIN MUNICIPAL

COMMUNE DE BUTTEAUX

Arrondissement d'Avallon

Mairie Tel: 03.86.43.23.34

mairie-butteaux@wanadoo.fr

(Secrétariat le mardi de 10h à 11h et le vendredi de 17h à 18h)

**Vous trouverez ci-après le compte rendu du Conseil Municipal
Du 1^{er} JUIN 2015**

Nous vous souhaitons bonne lecture

-----:-----:-----:-----:-----

Tous les membres étaient présents

CONTRAT ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE

Suite à la démission de notre employé communal, le Maire a repris contact avec une personne dont le profil avait paru intéressant lors du précédent recrutement, mais qui n'était pas éligible pour un contrat aidé à cette date.

Il est maintenant disponible et correspond aux critères de ce dispositif.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de mettre en place un CUI (contrat unique d'insertion), subventionné à hauteur de 75 % du salaire et des charges patronales.

Il autorise le Maire à établir et signer un contrat aidé de 24 h par semaine (nombre minimum d'heures) pour un coût de 322.42 €/mois, pour un an renouvelable.

Un débat s'instaure sur la gestion des tâches de cet agent.

Le Conseil approuve la création de fiches de travaux, qui devront être établies et complétées par l'employé.

Un passage des diverses commissions sera programmé pour définir les urgences

Le Maire demande à ce que les conseillers signalent les travaux qu'ils remarquent à prévoir en cours d'année.

EMPRUNT

Un emprunt de 50 000 € a été prévu au budget pour la réhabilitation de la maison à côté de la mairie. Lors du dernier Conseil Municipal, le Maire avait été chargé de se rapprocher des banques.

Trois établissements ont été contactés. Après de nombreuses tractations et marchandages, la meilleure offre est celle du Crédit Agricole au taux de 1.47 %.

Les taux devant remonter, cette proposition est acceptée par le Conseil, à l'unanimité, pour un engagement immédiat, mais un déblocage possible jusqu'en novembre 2016.

DEMANDE DE SUBVENTION ECOLE MATERNELLE

Le Maire évoque la possibilité de demander une subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR pour les travaux prévus à l'école maternelle de Butteaux et la Mairie. Celle-ci pourrait s'élever de 20 à 40 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de demander cette subvention aux taux maximum et charge le Maire de présenter ce dossier à la Préfecture.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

FRANCE TELECOM :

Le Conseil Municipal accepte le devis de France Télécom pour la prolongation enterrée des réseaux téléphoniques desservant les lots de la maison Mourlon pour un montant de 816.58 €.

FONDATION DU PATRIMOINE

A envoyé une lettre de remerciement pour notre cotisation.

JARDINIÈRES POUR LE PONT DE BUTTEAUX

La commune a acquis des jardinières pour le fleurissement du pont du rû de Butteaux. Des recherches engagées ont permis de faire un achat direct auprès d'un fabricant en respectant un montant minimum de facturation de 535 €.

13 jardinières ont été livrées pour un coût très attractif.

Cinq ont été positionnées sur les rambardes du pont à Butteaux. À La Chaussée, une à chaque entrée de village et une au terrain de boules. Toutes ont été garnies de fleurs suivant les prescriptions de la commission fleurissement. Le Conseil remercie les bénévoles qui ont acceptés d'arroser ces plantations.

Une réflexion sur l'utilisation des bacs restants sera menée.

CLOCHE EGLISE

Une réponse de la DRAC est attendue pour une aide éventuelle.

COMMUNAUTE DE COMMUNE FLORENTINOIS : PLUi

Les services de l'Etat (DDT) n'auront plus la mission d'étudier les dossiers d'urbanisme (permis de construire, certificat d'urbanisme etc.), pour les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme ou d'une Carte Communale. En conséquence cette charge reviendra aux communes concernées.

Lors du dernier Conseil Communautaire, le président a proposé de reprendre cette mission avec création d'emploi à ce poste et la nécessité de créer un PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal).

Considérant que la mission sera toujours assurée par l'Etat pour les communes non titulaires d'un document d'urbanisme, certains délégués ont émis un avis défavorable pour la création

d'une dépense supplémentaire et pour le moment non obligatoire, laissant le soin aux communes concernées de traiter leurs dossiers.

Cette discussion ayant été difficile au sein de la Communauté de Communes, les maires se sont engagés à interroger leur Conseil Municipal.

L'ensemble du Conseil s'oppose à ce PLUi, chacun estimant qu'il n'y a pas d'urgence à se positionner.

FLEURISSEMENT

Le bénéfice du stand passion création 2014 a permis de financer la réalisation de l'ensemble du fleurissement place de la mairie :

- La réalisation des 3 jardinières en briques pour 32 €, encore merci aux bénévoles pour leur action.
- L'achat des fusains pour 42 €,
- Le terreau et l'ensemble des plantes pour 165.39 €.



A ce propos, nous vous encourageons à réfléchir bien à l'avance aux petites choses que vous pourrez offrir à ce stand en 2016 (même les choses les plus simples dès qu'elles sont faites par les habitants, sont appréciées : boutures, confitures, cuisine, tricot, broderie.....)

Afin de définir où utiliser le bénéfice de l'année, et de juger des travaux en cours, le passage de la commission fleurissement s'est déroulé le 8 Juin dernier.